

Paris, le 15 mai 2023

## **NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Fonds de concours pour les écoles francophones du Moyen-Orient**

Créé en 2020 par le Président de la République, le **Fonds de concours pour les écoles d'Orient soutient l'action éducative des écoles chrétiennes francophone au Moyen-Orient**. Ces écoles, au nombre de 400 au Liban, en Irak, Egypte, Jordanie, Israël et dans les territoires palestiniens, accueillent chaque année plus de 400 000 élèves de toutes religions et milieux sociaux.

Le Fonds de concours pour les écoles d'Orient est établi en partenariat avec **L'Œuvre d'Orient**. Il a pour vocation de soutenir ces établissements, afin de **contribuer au rayonnement de la francophonie au Moyen-Orient**. Il permet de financer des projets dans les domaines suivants :

- la formation des professeurs,
- l'accès à un environnement culturel francophone,
- l'envoi de volontaires dans les écoles,
- les échanges et les relations entre professionnels de l'éducation,
- le soutien aux programmes d'éducation dans la durée,
- une participation au fonctionnement et à l'investissement de ces écoles, particulièrement pendant les périodes d'urgence ou de crise.

Le Fonds de concours pour les écoles d'Orient a bénéficié d'un budget de 4 millions d'euros pour l'année scolaire 2022-2023, qui constitue sa troisième année d'exercice.

Pour l'année scolaire 2023-2024, **les collectivités territoriales ont la possibilité d'abonder ce Fonds de concours pour les écoles d'Orient**. Elles peuvent y contribuer selon les modalités suivantes :

- Effectuer un virement bancaire auprès de la DSFIPE :  
RIB : Banque de France (BDF), code banque : 30001, code guichet : 00589, compte n° A44A0000000, clé RIB : 13, identification internationale IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013, identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT ;
- Préciser dans le l'ordre de virement le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder :  
Fonds de concours 1-2-00285 Ecoles d'Orient ;
- Faire parvenir une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et les motifs du versement par courriel à : [secretariat.dgm-dcerr-res@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-dcerr-res@diplomatie.gouv.fr), [secretariat.dgm-daect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-daect@diplomatie.gouv.fr). et [contact@fondsdesecolesdorient.fr](mailto:contact@fondsdesecolesdorient.fr).

#### **Contact :**

##### **Secrétariat**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)